



## Règlement Participation à un panel pour entretiens

### 1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, propose aux membres de la communauté Envie de Plus (appartenant à Procter & Gamble) la possibilité de faire partie d'un panel pour participer à des entretiens visant à améliorer les services et produits de Procter & Gamble et/ou de la plateforme Envie de Plus. La possibilité de s'inscrire à ce panel sera donnée par courrier électronique aux membres de la plateforme qui ont au préalable donné leur accord pour être contactés par ce biais. Ces personnes inscrites au panel pourront se voir proposer la participation à des entretiens en visioconférence.
- 1.2. Procter & Gamble se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support. Procter & Gamble se réserve le droit de contacter un membre de ce panel tant que celui-ci n'a pas explicitement demandé à en être retiré par le biais de ce lien : <https://preferencecenter.pg.com/fr-fr/unsubscribe/?mpn=291>. A noter qu'avec cette action, le panéliste se désinscrit de toutes les communications personnalisées de la plateforme Envie de Plus envoyées via email. Il n'est pas possible de se désinscrire du panel Envie de Plus uniquement.
- 1.3. Les entretiens pourront avoir lieu toute l'année et dans toute la France Métropolitaine (Corse comprise) par visioconférence.

### 2. Qui Peut Participer ?

- 2.1. La participation au panel est ouverte à tout membre de la plateforme Envie de Plus, hommes ou femmes, ayant plus de 18 ans (au moment de l'inscription au panel) et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).
- 2.2. Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :
  - a) les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
  - b) les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ces entretiens; et
  - c) les membres de leurs familles respectives.

### 3. Principe du Panel

- 3.1. Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
  - Avoir consenti à faire partie du panel et par conséquent à être sélectionné et contacté pour participer à ces entretiens. Une fois contacté par Procter & Gamble, les participants doivent se rendre disponibles selon un créneau préalablement réservé par leurs soins dans la limite de temps et pour la durée indiquée.
  - Avoir une connexion à internet qui permette de se connecter à une plateforme de visioconférence.
  - Reconnaître disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder à la plateforme de visioconférence.
  - S'engager à participer activement lors des entretiens, pendant tout le créneau réservé (la durée indiquée sur le courrier électronique).
  - S'engager à communiquer une adresse électronique valide lors de son inscription et à signaler toute modification.
  - Dans l'hypothèse où le panéliste serait dans l'impossibilité de participer, il devra en annuler l'entretien au moins 48h à l'avance par le biais du même lien avec lequel il aura réservé son créneau. Dans tous les cas, Procter & Gamble se réserve le droit de désinscrire le panéliste, de plein droit, sans mise en demeure préalable, sans préavis ni indemnité après un retard ou annulation du panéliste sélectionné pour un entretien.
- 3.2. Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email). Toute utilisation de profils différents pour un(e) même participant(e) sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive du panel.



- 3.3. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.
- 3.4. Les participants ne peuvent pas soumettre de contributions qui contiennent du matériel inapproprié, indécent (y compris, mais sans s'y limiter, la nudité ou la pornographie), blasphématoire, obscène, malveillant, trompeur, scandaleux, diffamatoire, illégal, calomnieux (y compris tout mot ou symbole généralement considéré comme offensant pour les personnes d'une race, d'une nation, d'une religion, d'une orientation sexuelle ou d'un groupe socio-économique particulier) et/ou portant atteinte à la vie privée. Procter & Gamble se réserve le droit de disqualifier et de retirer de la plateforme Envie de Plus tout participant dont la contribution ne respecterait pas ces exigences.
- 3.5. Les participants ne peuvent pas publier de virus ou d'autres logiciels nuisibles sur le site web ou pendant les entretiens en visioconférence.

#### 4. Comment Participer ?

- 4.1. Pour participer à ces entretiens il convient de :
  - Avoir consenti à faire partie du panel et par conséquent à être sélectionné et contacté pour participer à ces entretiens. Une fois contacté par Procter & Gamble, les participants doivent se rendre disponibles selon un créneau préalablement réservé par leurs soins dans la limite de temps et pour la durée indiquée.
  - Avoir une connexion à internet qui permette de se connecter à une plateforme de visioconférence.
  - Reconnaître disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder au site de visioconférence.
  - S'engager à participer activement lors des entretiens, pendant tout le créneau réservé (la durée indiquée sur le courrier électronique).
  - S'engager à communiquer une adresse électronique valide lors de son inscription et à signaler toute modification.
  - (si impossibilité de participer) Annuler l'entretien au moins 48h à l'avance par le biais du même lien avec lequel il aura réservé son créneau. Dans tous les cas, Procter & Gamble se réserve le droit de désinscrire le panéliste, de plein droit, sans mise en demeure préalable, sans préavis ni indemnité après un retard ou annulation du panéliste sélectionné pour un entretien.
- 4.2. Pour leur participation active durant toute la durée de l'entretien, les participants se verront offrir une carte cadeau électronique à utiliser sur le site internet Amazon.fr d'une valeur de 30€. Toutes autres frais de participation ne sont pas pris en charge par la société organisatrice.
- 4.3. Dans le cas où le panéliste manifesterait un désintérêt visible pour l'entretien, l'organisateur se réserve le droit de stopper l'entretien et de ne pas attribuer la contrepartie.
- 4.4. Le panéliste ne sera pas récompensé en cas de retard ou de départ prématuré ou s'il n'y a participé que partiellement. Le panéliste ne recevra pas non plus de contrepartie dans l'hypothèse où il aurait effectué de fausses déclarations, trompeuses ou de nature à induire en erreur dans le seul but de participer à une étude ou s'il a communiqué de fausses informations concernant son identité.

#### 5. La Contrepartie

Carte cadeau électronique à utiliser sur le site internet Amazon.fr d'une valeur de 30 euros.

- 5.1. La contrepartie se limite à celle indiquée ci-dessus.
- 5.2. La contrepartie ne peut donner lieu, de la part des panélistes, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevalet en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.
- 5.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer la contrepartie indiquée ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres contreparties de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.
- 5.4. Dans le cas où le panéliste manifesterait un désintérêt visible pour l'entretien, l'organisateur se réserve le droit de stopper l'entretien et de ne pas attribuer la contrepartie.

#### 6. Désignation des Participants



- 6.1. Les participants seront les personnes qui auront consenties à faire partie du panel et qui seront sélectionnées sur la base de plusieurs critères établis par Procter & Gamble afin de constituer un groupe de répondants qui répond aux objectifs de l'entretien.
- 6.2. Les participants devront répondre dans un temps imparti pour convenir d'un créneau pour l'entretien.
- 6.3. Les participants s'engagent à se présenter pour la date, heure et durée indiquée au préalable et de participer aux entretiens de manière active et engagée.
- 6.4. Une seule inscription est possible par panéliste et leur participation est volontaire.
- 6.5. Les participants recevront leur contrepartie directement à la fin de l'entretien et devront l'utiliser dans le délai communiqué.
- 6.6. Dans le cas d'un problème qui surviendrait lors de l'utilisation de la carte cadeau électronique, les participants devront d'abord contacter le service client d'Amazon afin de convenir d'une solution avant de contacter celui d'Envie de Plus.

## 7. Confidentialité

- 7.1. Les entretiens sont confidentiels.
- 7.2. Les panélistes n'enregistreront pas l'entretien, par quelque moyen que ce soit, ni ne feront état de celui-ci à des personnes tierces.

## 8. Données personnelles

- 8.1. Les participants autorisent Procter & Gamble à exploiter l'enregistrement vidéo dans le cadre de l'étude menée pour faciliter la transcription et l'analyse des réponses. Toutes les données personnelles fournies par les participants lors du processus seront supprimées dans un délai de 30 jours.
- 8.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour sélectionner les participants au panel et, si vous êtes sélectionné, pour gérer les entretiens. A cet effet, Procter & Gamble pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités Procter & Gamble et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont Procter & Gamble dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne [https://www.pg.com/privacy/french/privacy\\_statement.shtml](https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml).

## 9. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 9.1. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 9.2. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés à tout moment. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 9.3. Les contreparties qui ne pourront être distribuées, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribuées.

## 10. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 10.1. Les participants reconnaissent participer à ce panel à leurs propres risques.
- 10.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables :
  - a) En cas d'interruption des réseaux ;



- b) En cas d'accidents, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ces entretiens ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation de la contrepartie de quelque façon que ce soit ;
- c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, dû à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce panel ;
- d) (les conséquences de) tout défaut dans les contreparties ;
- e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
- f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour les entretiens et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 10.1. n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

## 11. Internet

- 11.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 11.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 11.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site [[www.enviedeplus.com](http://www.enviedeplus.com)], au lien pour réserver un créneau d'entretien ou encore à la plateforme de visioconférence indiquée au moment de la réservation du créneau d'entretien.
- 11.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre les entretiens en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'une proposition seraient considérés comme nuls et nonavenus.

## 12. Questions et remarques

- 12.1. Toute question ou remarque concernant le panel ou les entretiens devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant l'inscription au panel ou à la fin de l'entretien via le formulaire sur l'adresse internet : <https://pg-lex.my.salesforce-sites.com/CarehubStandalone?brand=Envie+de+Plus&country=fr&language=fr#brandListDiv>. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

## 13. Droit de propriété intellectuelle

- 13.1. Si dans le cadre de ce jeu il est demandé aux participants d'envoyer ou de télécharger du contenu, le participant garantit qu'il possède lui-même les droits sur ce contenu et que son envoi n'enfreint pas les droits de propriété intellectuelle d'un tiers.
- 13.2. Les participants acceptent de ne pas divulguer d'information sur ce qu'ils ont vu ou entendu pendant ces entretiens avec d'autres personnes et que les données de recherche puissent ou non être utilisées en tout ou en partie. Ils cèdent au chercheur et à ses sociétés affiliées toutes les idées, développements, découvertes, travaux d'auteur, conceptions, logiciels et/ou inventions, qu'ils soient ou non brevetables, conçus par eux à la suite de leur participation à la recherche. Ils consentent ici que le chercheur peut les utiliser de la manière qu'il juge appropriée.

## 14. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 14.1. Le fait de participer à ces entretiens implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 14.2. Le règlement complet est disponible en accès libre à l'adresse internet : <https://www.enviedeplus.com/consumer-survey-t-et-c-2024>



## 15. Attribution De Compétence

- 15.1. Le présent règlement est soumis à la loi française et à la compétence exclusive du juge français.
- 15.2. La participation à ce panel implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents.

*Procter & Gamble France SAS – 391 543 576 RCS Nanterre – Capital social de 152 400 € - 163/165 quai Aulagnier  
92600 Asnières-sur-Seine.*